



**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :**  
**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**  
**PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE**  
**D'IMPACT**



**SEPTEMBRE 2014**

**FORMULAIRE CERFA**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA  
REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT**

## **NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET**

# NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

**M. Alain FARDELLA,**

Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

1 rue aspirant JAN

05 100 BRIANCON

Tel : 04 92 21 35 97

Fax : 04 92 20 38 90

Mail : [accueil@ccbrianconnais.fr](mailto:accueil@ccbrianconnais.fr)

## RUBRIQUES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE CAS PAR CAS ET JUSTIFICATION

Le projet correspond à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, sur le site du GUY communes de Briançon et de Puy Saint-André. Il est concerné par la déclaration de cas par cas, au titre de deux rubriques :

N° de rubrique et sous-rubrique concernée	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critère de la rubrique
45° Terrain de camping et de caravannings permanents	15 emplacements, soit un potentiel de 30 caravanes sur le site. La plateforme aura une superficie d'environ 5980 m <sup>2</sup> . En prenant en compte les aménagements hydrauliques envisagés l'emprise projet est de 16850 m <sup>2</sup> .
51° Défrichement de plus 0.5ha et inférieur à 25 ha :	16 850 m <sup>2</sup> (emplacements + protections hydrauliques) dont 5 624 m <sup>2</sup> à boiser.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET :

### 1. Nature du projet

---

#### **Programme d'aménagement :**

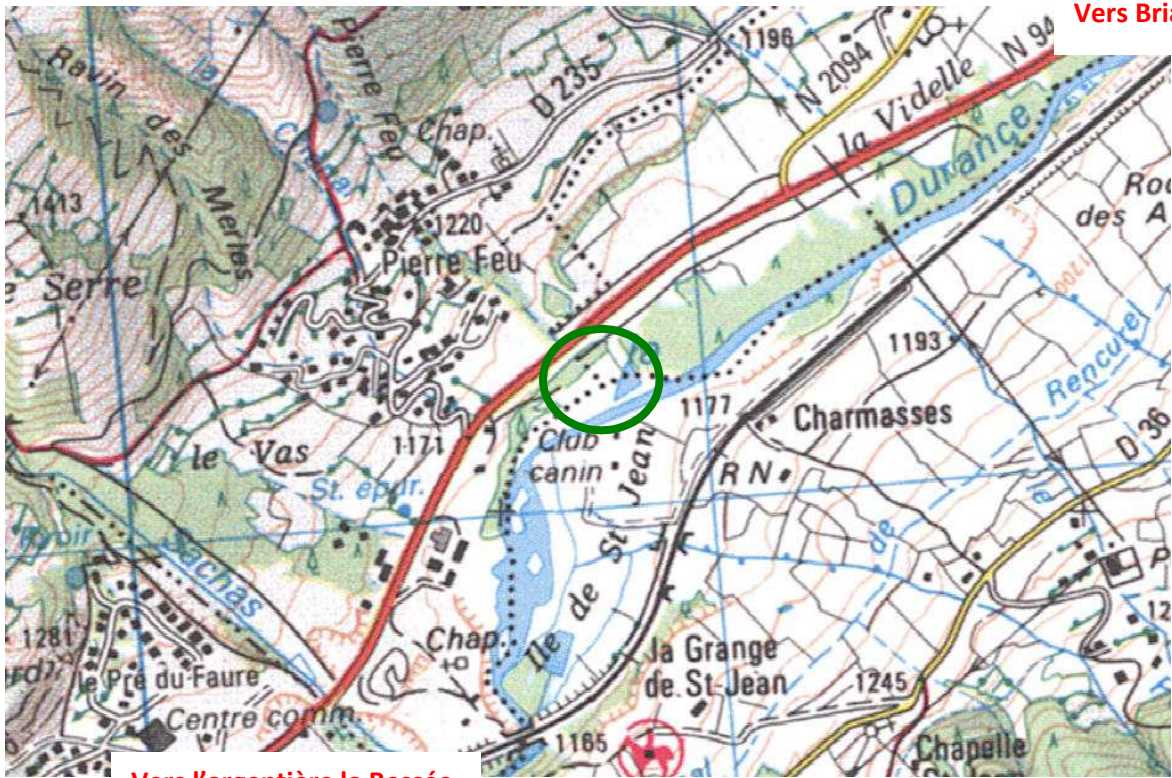
Le présent projet concerne l'aménagement d'une aire d'accueil de 15 emplacements composés des éléments suivants :

- 15 emplacements de 150m<sup>2</sup>. Chaque emplacement comprendra un WC, un point d'eau avec évier, une douche avec chauffe-eau, un point d'éclairage, 2 prises électriques, un étendage. Un emplacement sera accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Des bornes de fourniture d'eau et d'électricité en bout d'emplacement avec système de prépaiement et de suivi des consommations ;
- Une voie d'accès desservant les emplacements, les sols seront stabilisés ou enrobés pour les voies de circulation et emplacements ;
- Un local d'accueil comprenant un bureau d'accueil, un sanitaire et une remise pour le matériel d'entretien de l'aire ;
- Des aménagements paysagers ;
- Le site sera clôturé et muni d'une barrière amovible à l'entrée ;
- Des containers poubelles avec tri sélectif en entrée de site ;
- La défense incendie telle que préconisée par le SDIS ;
- Les protections hydrauliques telles que définies dans le cadre de l'étude d'inondabilité du site.

**A priori, le site sera fermé l'hiver compte-tenu des conditions météorologiques du Briançonnais et de la faible fréquentation des gens du voyage en période hivernale. Le pic de fréquentation aura lieu en période estivale (juin, juillet, aout).**

**Localisation :**

Le présent projet se situe à cheval sur les communes de Briançon et de Puy Saint-André, en bordure de la route nationale, lieu-dit le GUY.

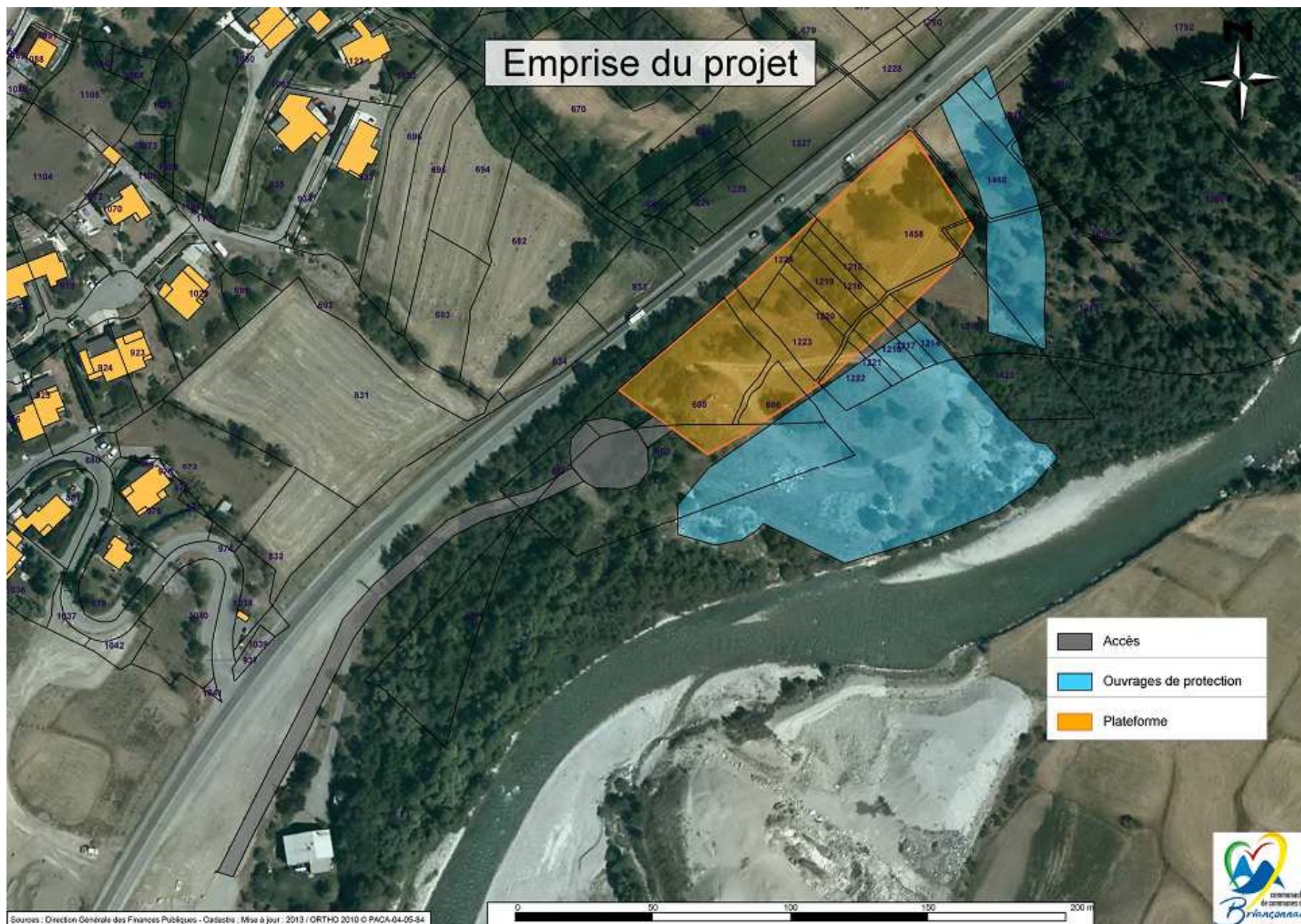


Vers Briançon

Vers l'argentière la Bessée



## Emprise du projet



## **Etudes préalables réalisées**

La collectivité a conduit sur ce projet plusieurs études préalables :

- Une étude de faisabilité réalisée par Assistance PRO-G en 2011,
- Une étude géotechnique réalisée par TETHYS en 2014,
- Une étude hydraulique réalisée par HYDRETTUDES en 2013-2014,
- Un inventaire faunistique et floristique réalisé par SAUNIER INFRA en 2014.

## **Principaux résultats de l'étude hydraulique** (cf annexe 8)

Le site se localise dans la plaine alluviale de la Durance, en zone rouge au PPR de Briançon. Le plan de gestion de la Durance est en cours de validation et inscrit ce site en bordure de l'espace de mobilité acceptée. Aussi, une étude hydraulique a été réalisée afin de vérifier et définir en amont les éléments suivants :

- De définir les conditions d'inondabilité du projet par la Durance et le torrent de Pierre Feu,
- De définir la vitesse de montée des crues de la Durance,
- De préciser les scénarios pouvant conduire à l'inondation de l'aire d'accueil des gens du voyage (pour quel débit le site serait susceptible d'être inondé, à quelle fréquence cet événement intervient et de quelle manière se produiront les débordements).
- De définir et chiffrer les aménagements et les travaux permettant d'assurer la protection du projet et l'évacuation des populations.

Plusieurs simulations en 2D ont été réalisées pour observer la montée des eaux et les résultats de l'étude permettent d'avancer les conclusions suivantes :

### **1. Caractéristiques générales des crues :**

L'analyse des principales crues depuis 200 ans fait ressortir 2 périodes critiques :

- fin du printemps (mai, juin) durant les hautes eaux de fonte du manteau neigeux avec les précipitations importantes de printemps,
- début d'automne (septembre, octobre) où les crues sont moins nombreuses mais pouvant être assez intenses,
- le cœur de la période estivale paraît moins problématique : les crues sont liées majoritairement à des orages localisés sur une partie du bassin versant et sont donc d'ampleur moindre.

Le pic de crues est atteint au bout de 12h00 quel que soit le niveau de crues (crue décennale Q10, crue trentenaire Q30, crue cinquantenaire Q50 ou crue centennale Q100).

**On peut mettre en avant, que la période d'utilisation majoritaire de l'aire sera en saison estivale, en période de basses eaux.**

### **2. Conclusions générales de l'étude hydraulique**

Les simulations hydrauliques réalisées sur la Durance au droit du projet d'aire des gens du voyage ont mis en avant les éléments suivants :

- Le terrain du projet est inondé en l'état actuel pour un niveau de crue compris entre Q10 et Q30,

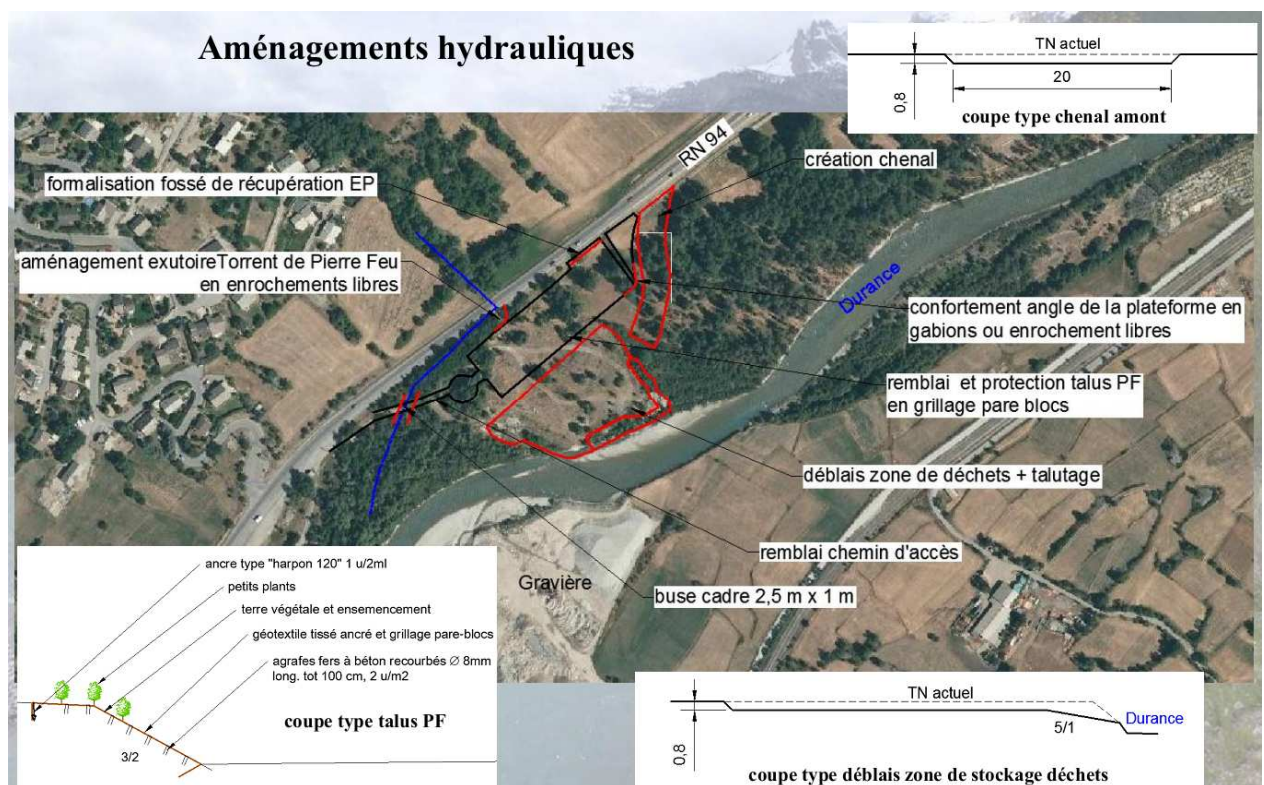


- En l'état futur des fonds (+1 m en lit mineur selon les prévisions du plan de gestion de la Durance), le site devient inondable pour des débits de crue <  $Q_{10}$ ,
- Le remblaiement de 0.40 m minimum de la plateforme du projet (cote 1167.00), associé à un déblai conséquent des terrains à proximité, permet de redonner un niveau de sécurité au projet compris entre  $Q_{10}$  et  $Q_{30}$ ,
- Dans cette hypothèse, le délai entre les premiers débordements en amont de la plaine et la submersion de la plateforme du projet s'établit à environ 2h30,
- Au pic de crue centennale, les hauteurs d'eau sur la plateforme sont de l'ordre de 0.50 m,
- Au pic de crue centennale les vitesses d'écoulement sont de l'ordre de 0.50 m/s à 1 m/s sur la plateforme et de 1.5 à 2.5m/s sur le talus projet,
- Un système d'alerte et d'évacuation sera défini et mis en œuvre.

### 3. Aménagements de protection préconisés

Compte tenu des conditions d'inondabilité, des contraintes hydrauliques et des remblais à opérer dans une zone inondable, nous proposons les aménagements suivants :

- Remblais de la plateforme et confortement du talus en grillage pare blocs,
- Confortement en enrochement de l'angle amont exposé aux plus fortes contraintes,
- Déblais de la zone de dépôts et talutage de la berge,
- Création d'un chenal d'une largeur de 20m en amont,
- Confortement de l'exutoire du torrent de Pierre Feu,
- Busage du torrent de Pierre Feu sous le chemin d'accès,



Source : HYDRETTUES – Etude d'inondabilité de l'aire d'accueil des gens du voyage – Mars 2014

## **2. Objectifs du projet**

---

Aujourd'hui la communauté de communes du Briançonnais, compétente en matière d'aire d'accueil des gens du voyage, n'est pas dotée de cet équipement imposé dans le cadre de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000.

Or le Briançonnais est régulièrement fréquenté par des populations nomades qui s'installent de manière anarchique sur le territoire., posant chaque année d'importants problèmes de fonctionnement.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012/2017 prévoit la réalisation d'une aire de 20 à 30 places soit 10 à 15 emplacements sur le territoire du Briançonnais.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et pour accueillir les populations nomades dans des conditions normales, la communauté de communes du Briançonnais souhaite aménager une aire d'accueil sur le site du GUY.

## **3. Description sommaire du projet**

---

### **Dans sa phase de réalisation**

L'aménagement du site est prévu en 5 phases :

#### Phase 1 : préparation du terrain

Cette phase prévoit le défrichage, les opérations de déblai et de remblai.

#### Phase 2 : aménagement VRD de la plateforme

Cette phase prévoit les divers raccordements et extension des réseaux secs et humides, les fondations de chaussée, ouvrage d'art et revêtements des voiries (interne +accès) et des emplacements.

#### Phase 3 : Constructions des bâtiments

Cette phase prévoit la construction des édicules et du local d'accueil.

#### Phase 4 : Aménagements paysagers

Cette phase prévoit la réalisation des différents aménagements paysagers du projet au niveau de la plateforme et des zones de déblais et remblais.

La durée prévisionnelle du chantier est de 6 mois.

### **Dans sa phase d'exploitation**

Une fois l'aire d'accueil ouverte, les gens du voyage s'installeront sur ce site et non de manière anarchique sur le territoire.

L'aire sera vraisemblablement fermée pendant la période hivernale compte tenu des conditions météorologiques et de l'absence de fréquentation en hiver. Les données de fréquentation de l'aire d'accueil de l'Embrunais confortent ce constat et donc le choix d'une fermeture annuelle.

Le pic de fréquentation de l'aire aura lieu en été de juin à août et donc pendant la période d'étiage de la Durance.

Enfin, l'accès au site sera réglementé via un règlement prévoyant notamment la durée maximale des séjours, les conditions de paiement des emplacements et de prépaiement des fluides (eau, électricité).

#### **4. Listing des procédures administratives d'autorisations nécessaires**

---

Procédure relative à l'environnement :

- Dossier d'autorisation loi sur l'eau au titre des rubriques 2150 « rejet des eaux pluviales », 3220 « Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur du cours d'eau »,
- Notice d'incidences sur Natura 2000

Procédure relative au foncier et à l'urbanisme :

- Déclaration d'Utilité publique, en cours,
- Enquête parcellaire, en cours,
- Mise en compatibilité du PLU, en cours,
- Permis d'aménager et permis de construire.

**Le présent formulaire est rempli au titre de l'autorisation loi sur l'eau et du dossier de défrichement.**

#### **5. Occupation des sols**

---

**Partie réglementaire** (cf annexe 6 – extrait des PLU et PPR) :

CLASSEMENT AU PLU

Commune de Briançon :

Zone « A » : Zone à protéger en raison de la richesse des terres agricoles, autorisant la réalisation de cet équipement.

Commune de Puy-Saint-André :

Zone Nn « r » : Secteur à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leurs intérêts, notamment d'un point de vue esthétique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leurs caractères d'espaces naturels. La zone Nn(r) est une zone de protection forte. Les secteurs Nn(r) sont soumis à des risques naturels d'aléa fort ou mal connu, inconstructible.

## CLASSEMENT AU PPR

Briançon :

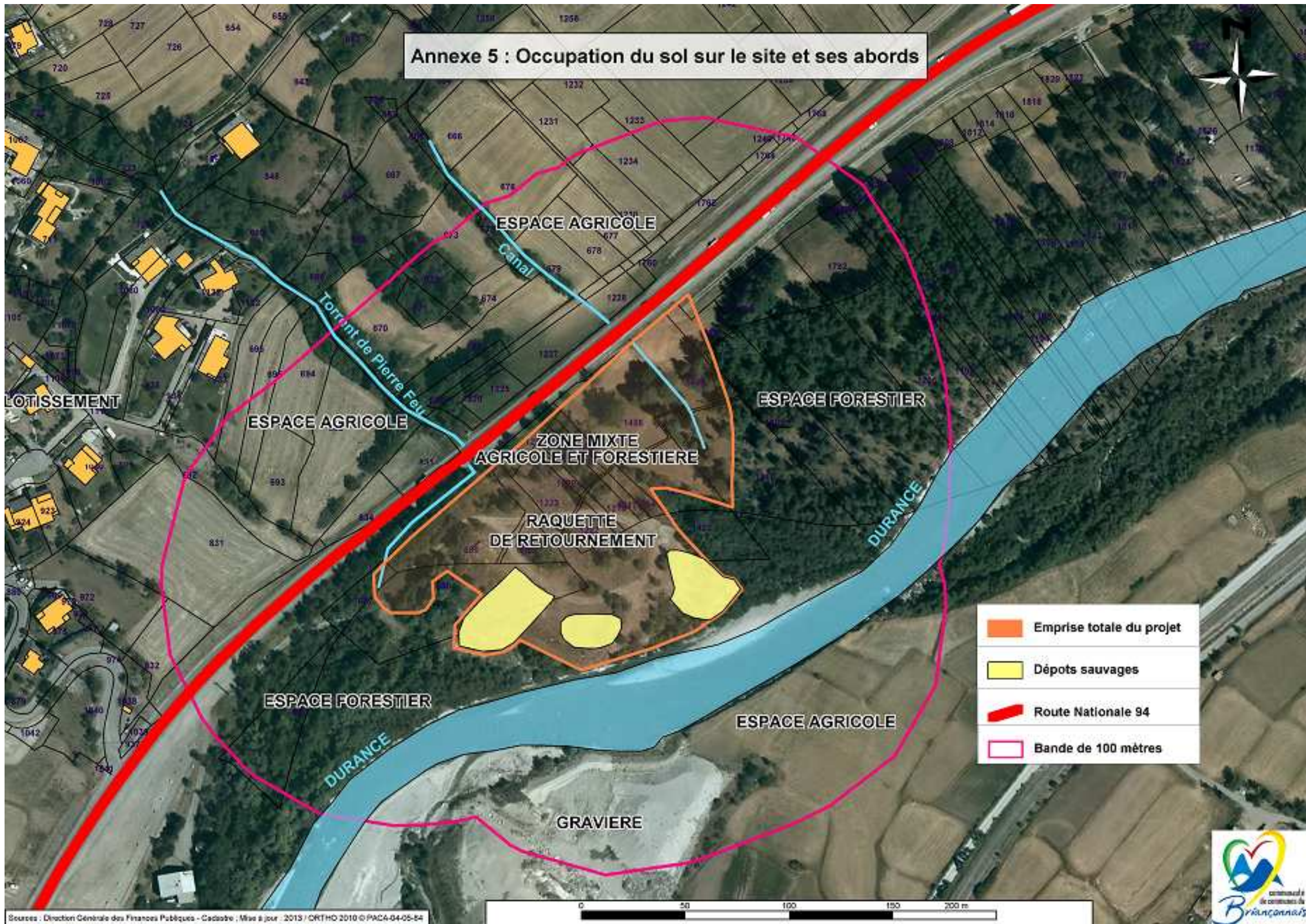
Classement en zone rouge R2 autorisant l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Puy Saint-André :

Pas de PPR



**Occupation du sol actuel :** (annexe 5)





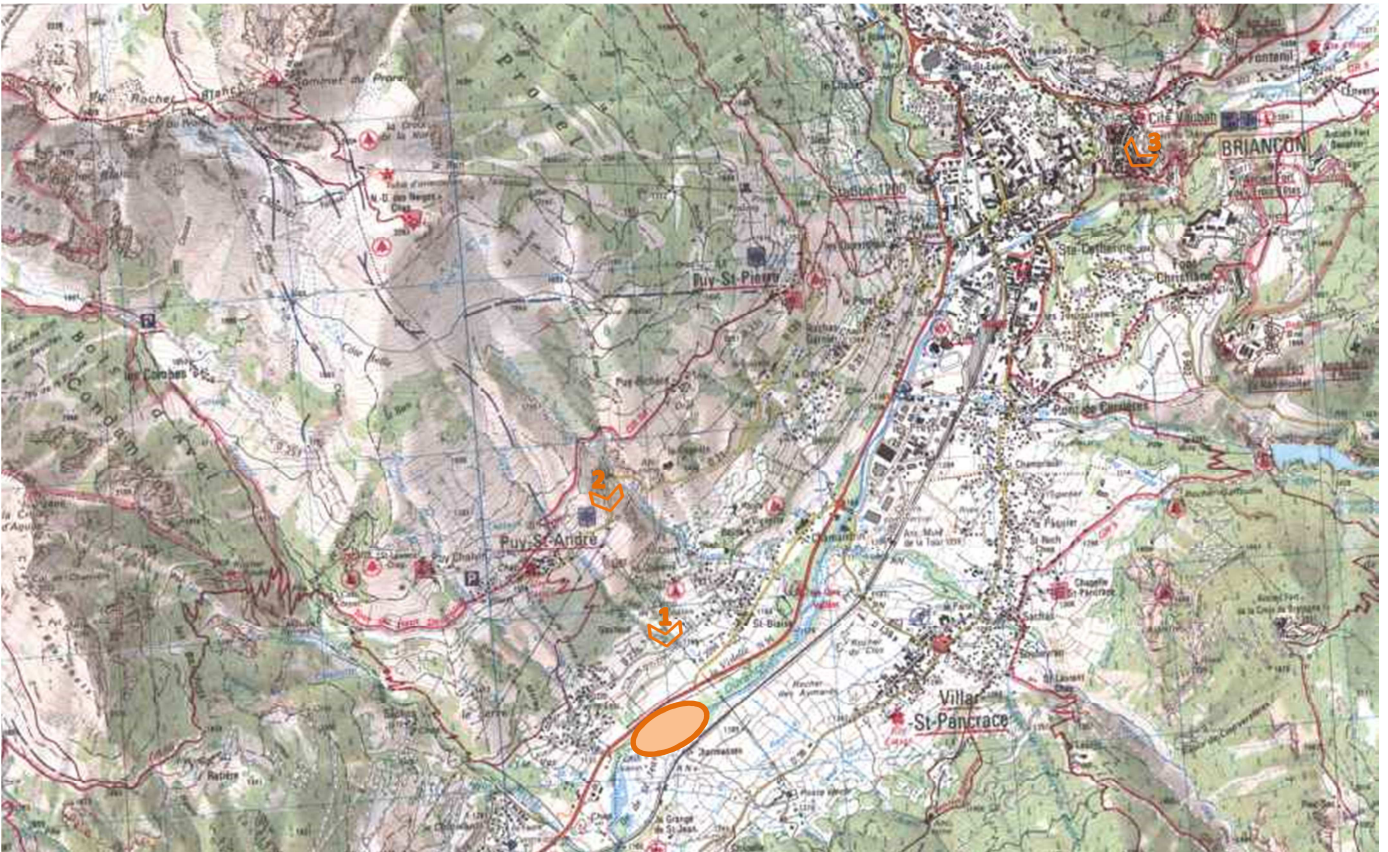
## Perception proche et lointaine du site (cf photos en annexe 3)

### Vues proches



Localisation des prises de vues proches- Source : 2013/ORTHO2010 ©PACA-04-05-84

### Vues éloignées du site



Localisation des prises de vues lointaines- Source : SCAN 25 ©PACA-04-05-84

## **6. Enjeux environnementaux envisagés :**

---

- **RESSOURCES** : Projet excédentaire en matériaux ?

L'emprise du projet sert de décharge sauvage de gravats, bois et matériaux divers depuis de nombreuses années. Aussi, l'évacuation de ces déchets est prévue dans le cadre de l'opération.

Le projet prévoit l'aménagement d'un chenal d'une largeur de 20m, correspondant à une emprise de 1 954m<sup>2</sup> et le décaissement de 6 576m<sup>2</sup> sur 80cm en moyenne. L'évacuation des dépôts sauvages est prise en compte dans le décaissement mentionné précédemment. Ces travaux estiment la quantité de déblais à 6 800 m<sup>3</sup> (décaissement de 80cm sur la totalité des ouvrages hydrauliques prévus).

L'emprise de l'aire devra être rehaussée de 40cm avec une utilisation des déblais en remblais si les études géotechniques et la classification GTR le permettent. L'accès devra également être reprofilé. Le besoin en remblais est estimé à 3 000 m<sup>3</sup>.

Ces valeurs sont hypothétiques et seront confirmées dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre et du dossier d'autorisation loi sur l'eau.

- **MILIEU NATUREL** : Projet susceptible d'entraîner des incidences perturbations, des dégradations, des destructions, de la biodiversité existantes : faune flore, habitats et continuités écologiques ?

Un inventaire faunistique et floristique a été réalisé le 4 août dernier et figure à l'annexe 7. Aucune espèce protégée n'a été repérée.

### IMPACT EN PHASE DE FONCTIONNEMENT :

- Le projet prévoit de s'installer le long de la RN 94. Il est donc sans impact sur la continuité écologique le long de la Durance,
- Au niveau du torrent de Pierre feu, un bande autour du torrent sera maintenue et un passage large de 2.5m au niveau du pont cadre sous la voie d'accès sera aménagé. Rappelons que ce torrent est busé en diamètre 300 sous la RN.

### IMPACTS EN PHASE TRAVAUX :

- Les habitats en phase travaux seront perturbés et détruits sur l'emprise de la plateforme.
- **MILIEU NATUREL : Projet susceptible d'engendrer de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (faire un plan avec la répartition des espaces – cf annexe 5).**

L'aménagement de l'aire d'accueil et ses protections hydrauliques impacteront :

- 1 830 m<sup>2</sup> de terrains agricoles utilisés uniquement aujourd'hui en pré de fauche,

- et 5 624m<sup>2</sup> d'espaces forestiers lâches.

Des aménagements paysagers sont prévus à l'échelle du projet afin d'insérer au mieux l'aménagement dans son environnement. Une attention particulière sera apportée aux arbres de qualité afin de les conserver, si cela est compatible avec l'aménagement envisagé.

- **RISQUES ET NUISANCES : Projet susceptible d'être concerné par des risques d'inondations**

Le projet est soumis au risque d'inondation. Ce point a fait l'objet d'une étude hydraulique réalisée par le cabinet HYDRETUDES et présentée aux services du RTM, de la police de l'eau et de la DDT.

Cette étude figure à l'annexe 8.

- **COMMUNITES DE VOISINAGE : Projet susceptible d'être source de bruit**

En phase chantier, le projet génèrera les bruits classiques des engins (terrassment, enrobé, construction).

En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.

- **COMMUNITES DE VOISINAGE : Projet susceptible d'engendrer des vibrations**

En phase chantier, le projet génèrera les vibrations classiques des engins (terrassment, enrobé, construction).

En phase d'exploitation, le projet ne génèrera pas de vibration.

- **COMMUNITES DE VOISINAGE : Projet susceptible d'engendrer des émissions lumineuses**

En phase chantier, aucune émission lumineuse n'est envisagée.

En phase d'exploitation, des candélabres pourront être installés à l'entrée du site et les édicules seront éclairés.

- **POLLUTIONS : Projet susceptible d'engendrer des rejets hydrauliques**

L'imperméabilisation d'une partie du sol est prévue, cet élément sera appréhendé dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau qui doit être réalisé dans le cadre de ce dossier.

- **PATRIMOINE, CADRE DE VIE, POPULATION : Projet susceptible d'engendrer des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme/aménagements)**

Compte tenu de sa nouvelle utilisation, le site ne pourra plus être utilisé en dépôt sauvage, comme cela est le cas aujourd'hui.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage

Annexe 2 : Plan de situation et plan topographique

Annexe 3 : Zonages et règlement des PLU de Briançon et de Puy Saint-André

Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation cartographique des prises de vues permettant de situer le projet dans son environnement proche et lointain.

Annexe 4 : Plan projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

Annexe 6 : Extraits des PLU et PPR de Puy Saint-André et Briançon

Annexe 7 : Inventaires faunistique et floristique et notice Natura 2000

Annexe 8 : Etude hydraulique



**Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage**



**Annexe 2 : Plan de situation**

**Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation cartographique des prises de vues permettant de situer le projet dans son environnement proche et lointain.**

## Vues proches



*Localisation des prises de vues proches - Source : 2013/ORTHO2010 @PACA-04-05-84*

Les photos datent du 4 aout 2014.

PHOTO 1 : Zone de dépôt de gravas





PHOTO 2 : Vue de la raquette de retournement dans la zone de gravats



PHOTO 3 : Prairie





PHOTO 4 : Pré de fauche en bordure de la RN 94



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO

PHOTO 5 : Boisements mixtes lâches du bord de Durance



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO



PHOTO 6 : Piste d'accès



PHOTO 7 : Zone humide asséchée





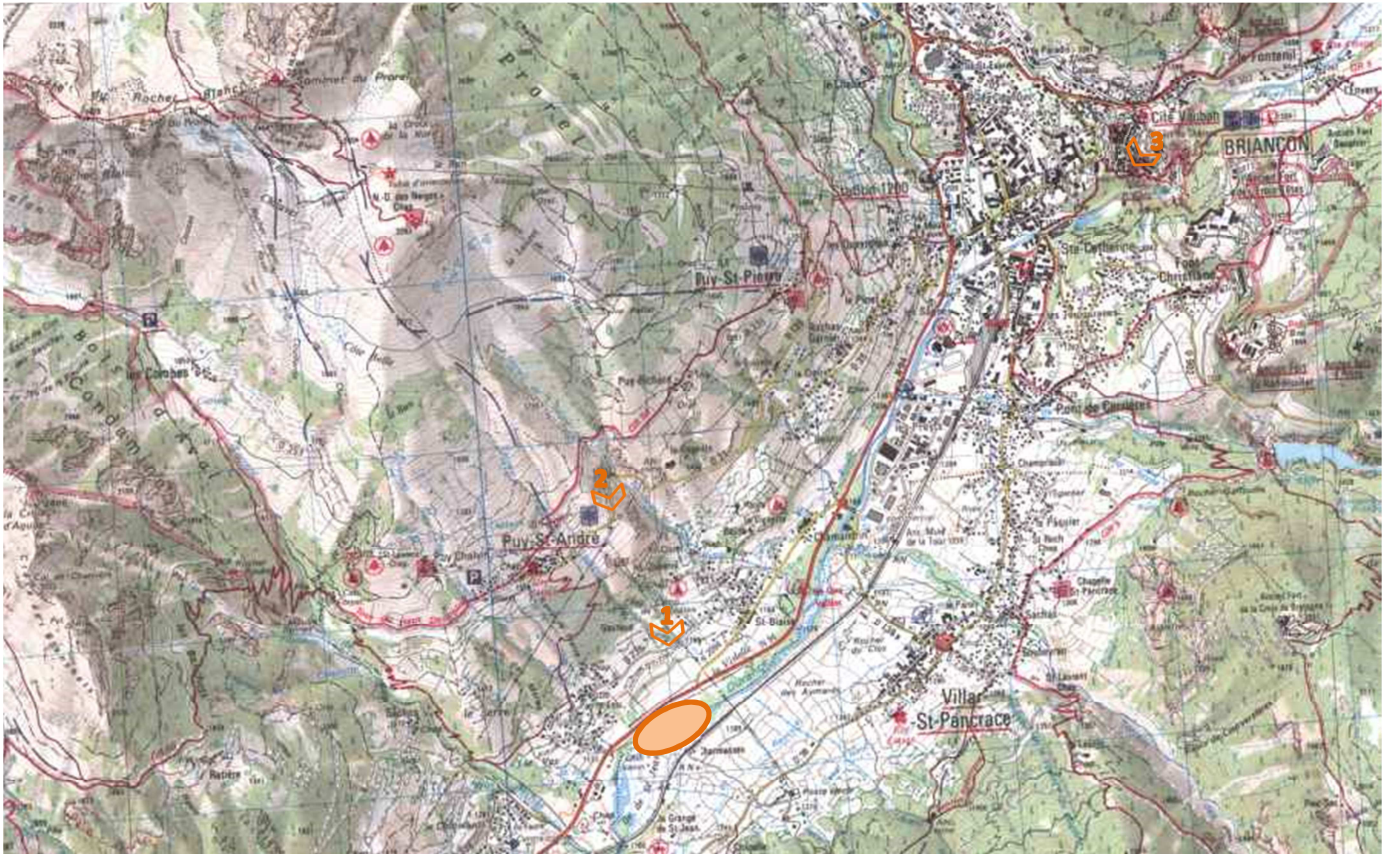
PHOTO 8 : décharge sauvage en bordure de piste



SOURCE : SAUNIER INFRA - JLO



## Vues éloignées du site



Localisation des prises de vues lointaines- Source : SCAN 25 ©PACA-04-05-84

Les photos datent du 23 septembre 2014.

PHOTO n°1 : Vue depuis la route de Pierre-Feu

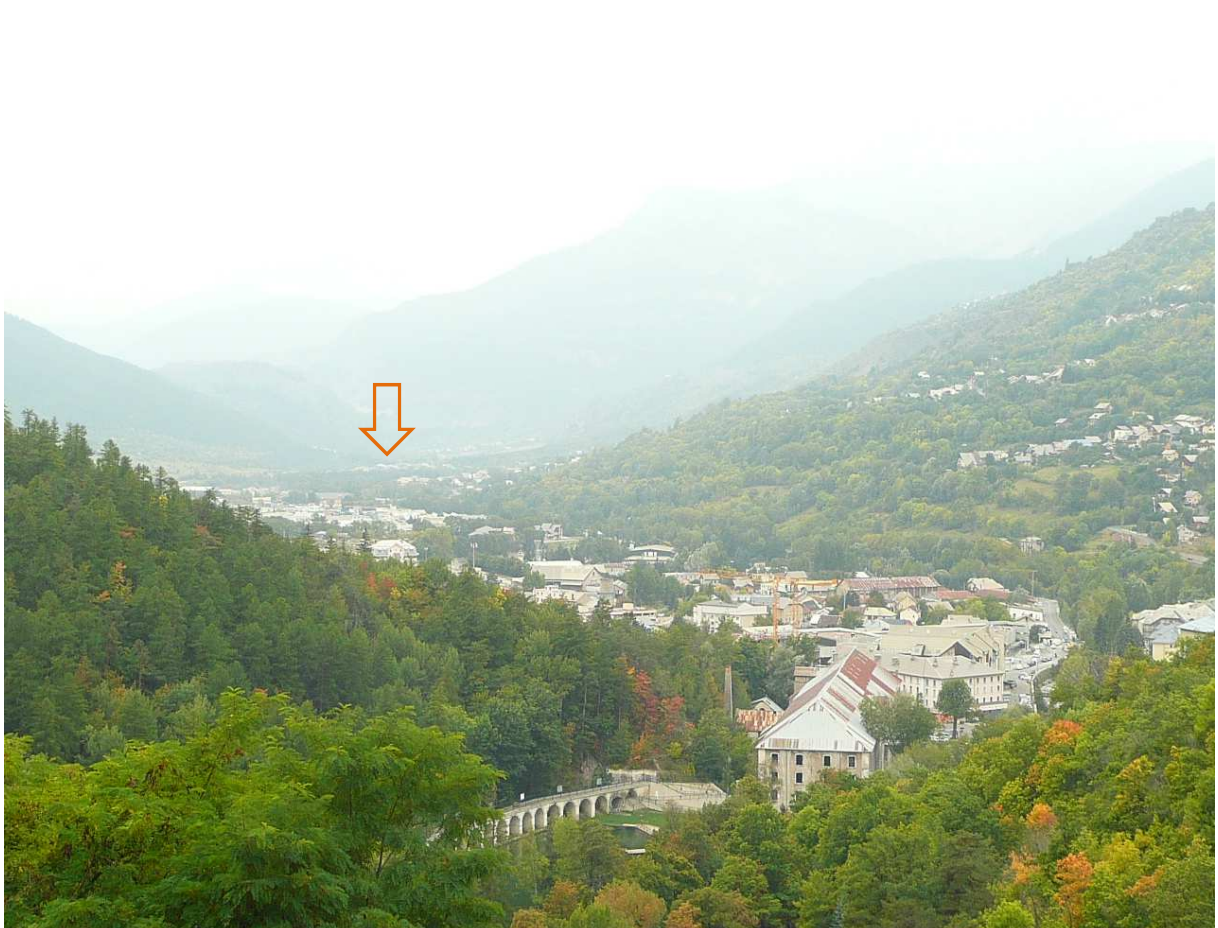




PHOTO n°2 : Vue depuis la route d'accès à Puy Saint-André



PHOTO n°3 : Vue depuis le centre historique de Briançon



## **Annexe 4 : Plan projet**



**Annexe 5 : Plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.**

**Annexe 6 : Extraits des PLU et PPR des communes de Puy Saint-André et  
Briançon**

**Annexe 7 : Inventaire faunistique et floristique**



**Annexe 8 : Etude hydraulique**